



Médiation familiale

Vous vivez des difficultés de communication,
une rupture conjugale, parentale ou familiale,
le service de médiation familiale peut vous aider

sur initiative individuelle, sur orientation du juge, sur demande de la CAF,
sur conseil de tout professionnel



03 21 71 21 55

SUR RENDEZ-VOUS

auprès d'un Médiateur familial diplômé d'État



Udaf
Pas-de-Calais
UNIS POUR LES FAMILLES

NOS DOMAINES D'EXPERTISE

Séparations conjugales,
conflits familiaux,
perte d'autonomie, maladie
grave, vieillissement,
médiation internationale

...

Pour qui ?

Toute personne concernée par un conflit familial, une situation de rupture ou de séparation : parents, couples, fratries, adolescents, jeunes adultes, grands-parents...

Pourquoi ?

Rétablir le dialogue, clarifier la situation, identifier les besoins personnels de chacun, rechercher des solutions concrètes.

Permettre une alternative à une procédure judiciaire, accompagner à la rédaction d'une convention parentale pouvant être homologuée par le juge aux affaires familiales.

Comment ?

- Un entretien d'information gratuit ;
- Une/des séances de médiation familiale (dont le coût est fonction de vos ressources selon le barème national fixé par la CNAF) ;

Délivrés par un médiateur familial diplômé d'État, impartial et indépendant, dans un cadre neutre et confidentiel.

*« Nous nous séparons et
avons besoin de décider
ensemble du mode de garde
de nos enfants et de la
pension alimentaire »*

*« Je suis en conflit avec mon
père, j'aimerais que notre
relation s'apaise »*

*« Suite à un différend avec
mon fils et ma belle-fille,
je ne vois plus mes petits-
enfants »*

En savoir plus

www.udaf62.fr/mediation-familiale/



RENSEIGNEMENTS AU

03 21 71 21 55

mediationfamiliale@wanadoo.fr

**Udaf**
Pas-de-Calais
UNIS POUR LES FAMILLES